

NICOX SA

Société anonyme au capital de 37 125 385 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2021

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés condensés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox SA
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Ophthalmics, Inc., filiale américaine de Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

1) EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2021

5 janvier 2021 [Nicox : Bilan des importants progrès en développement réalisés en 2020 et étapes clé des programmes cliniques en 2021](#)

Nicox a présenté les avancées importantes réalisées dans ses programmes de développement en 2020 et les étapes cliniques clé attendues en 2021.

6 janvier 2021 [Nicox : Lancement de VYZULTA au Mexique par son partenaire Bausch + Lomb](#)

Nicox a annoncé le lancement de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% au Mexique par une filiale de son partenaire Bausch + Lomb. L'approbation réglementaire de mise sur le marché de VYZULTA au Mexique a été obtenue en janvier 2020. Approuvé pour la première fois par la Food and Drug Administration américaine fin 2017, VYZULTA est commercialisé aux États-Unis, au Canada, en Argentine et au Mexique et est approuvé pour commercialisation dans quatre autres territoires - Colombie, Hong Kong, Taiwan et Ukraine. VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Bausch Health Companies Inc. (NYSE/TSX: BHC) et sa filiale Bausch + Lomb, leader mondial en santé oculaire, poursuivent la soumission de demandes d'approbation dans des territoires où les données cliniques de l'enregistrement américain peuvent être utilisées pour approbation par les autorités réglementaires locales.

20 janvier 2021 [Nicox : Point d'activité et résumé financier du quatrième trimestre 2020](#)

Nicox a présenté les principales activités et un résumé financier concernant Nicox SA et ses filiales (le "groupe Nicox") pour le quatrième trimestre 2020 ainsi que les points d'inflexion clé attendus en 2021. Au 31 décembre 2020, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €47,8 millions contre €28,0 millions au 31 décembre 2019 et €42,2 millions au 30 septembre 2020. Le chiffre d'affaires net pour le quatrième trimestre 2020 était de €5,8 millions (constitué de €0.3 million de paiements de redevances et de €5.5 millions de paiements d'étape provenant des €14.0 millions versés par Ocumension en mars 2020 et comptabilisés initialement en produits différés conformément aux principes comptables). Le chiffre d'affaires net pour le quatrième trimestre 2019 était de 0,6 million et était constitué entièrement de paiements de redevances. Le chiffre d'affaires net de l'année 2020 était de €8,9 millions (€2,4 millions de redevances nettes, €6,5 millions provenant de licences), contre €6.9 millions (€2.1 millions de redevances nettes, €4.8 millions provenant de licences) pour l'année 2019. Au 31 décembre 2020, le groupe Nicox avait une dette financière de €18,4 millions sous la forme d'un financement obligataire avec KREOS Capital signé en janvier 2019 et de prêts garantis par l'Etat d'un montant total de €2 millions avec la Société Générale et le LCL, accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le nombre total de prescriptions de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% aux Etats-Unis a augmenté de 29% au quatrième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019 et de 16% par rapport au troisième trimestre 2020 malgré le contexte difficile dû à la

COVID-19. VYZULTA a également été lancé au Mexique par le partenaire mondial de Nicox, Bausch + Lomb, après les États-Unis, le Canada et l'Argentine, et a récemment été approuvé en Colombie. Le nombre de prescriptions de ZERVIAE™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% aux États-Unis a augmenté de 56% au quatrième trimestre 2020 par rapport au troisième trimestre 2020. ZERVIAE est commercialisé aux États-Unis depuis mars 2020 par le partenaire américain de Nicox, Eyevance Pharmaceuticals, société acquise en septembre 2020 pour un montant de 225 millions de dollars par Santen Holdings U.S. Inc., une filiale détenue à 100% par la société japonaise Santen Pharmaceutical Co., Ltd.

Par mesure de prudence, les premiers résultats de la première étude clinique de phase 3 Mont Blanc pour le NCX 470 sont désormais attendus au premier semestre 2022 et non plus au quatrième trimestre 2021 en raison de retards probables dans le recrutement des patients lié à la COVID-19. La Société espère conclure de nouveaux partenariats dans d'autres territoires pour ZERVIAE™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24%, en vue d'augmenter les potentiels futurs revenus. Ora et Nicox sont convenues de mettre fin à leur accord de concession de licence pour le développement de NCX 4280 ciblant le gonflement palpébral ou la congestion oculaire matinale. Tous les droits de NCX 4280 reviendront à Nicox et il n'est actuellement pas prévu de poursuivre le développement.

22 janvier 2021 [Nicox: Initiation d'une couverture analyste par Edison Investment Research](#)

Nicox a annoncé l'initiation d'une couverture analyste de Nicox par Edison, une société de recherche en matière d'investissement et de conseil disposant d'une plateforme de recherche de valeurs de renommée mondiale et d'une expertise internationale approfondie dans le domaine de la santé.

29 janvier 2021 [Nicox: Amendement de l'emprunt obligataire avec KREOS permettant une plus grande flexibilité financière en 2021](#)

Nicox a annoncé avoir amendé l'accord de financement obligataire avec KREOS Capital pour introduire une période supplémentaire d'une année, à compter du 1^{er} février 2021, durant laquelle le remboursement sera limité aux seuls intérêts portant sur le principal restant dû et pour étendre la durée du prêt de 6 mois jusqu'en juillet 2024. Cette période d'une année pendant laquelle seuls les intérêts seront payés apportera une flexibilité financière supplémentaire d'environ €5,5 millions pour financer les activités de développement prévues en 2021. Le taux d'intérêt des obligations reste inchangé en conséquence de cet amendement. Nicox a attribué à KREOS 100 000 bons permettant de souscrire 100 000 actions Nicox, représentant environ 0,27% du capital de la Société. Au 1^{er} février 2021, le capital restant dû au titre de l'emprunt obligataire conclu avec KREOS Capital en janvier 2019 sera de €16,1 millions. En vertu de l'amendement annoncé ce jour, le remboursement du capital reprendra le 1^{er} février 2022, et l'emprunt sera entièrement remboursé en juillet 2024. KREOS a reçu 100 000 bons de souscription d'actions, chacun donnant le droit de souscrire une action Nicox au prix d'exercice de €4,23 fixé conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2020. Les bons de souscription d'actions sont exerçables immédiatement et pendant une période de 5 ans. Aucune restriction spécifique n'est applicable à l'exercice de ces bons. Les actions

obtenues par l'exercice des bons seront des actions ordinaires de Nicox cotées sur Euronext Paris. L'exercice de ces bons de souscription n'entraînerait pas de dilution significative pour les actionnaires existants

9 février 2021 [BAUSCH HEALTH ANNONCE L'APPROBATION DE VYZULTA® \(SOLUTION OPHTALMIQUE DE LATANOPROSTENE BUNOD\), 0,024% EN COREE DU SUD](#)

Bausch + Lomb, leader mondial en santé oculaire, et Nicox SA, société internationale spécialisée en ophtalmologie, annoncent aujourd'hui l'approbation réglementaire de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% par le *Ministry of Food and Drug Safety* en Corée du Sud. VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire aux Etats-Unis et dans d'autres territoires pour la même indication. VYZULTA est désormais approuvé dans neuf marchés : l'Argentine, le Canada, la Colombie, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong Kong, le Mexique, Taiwan, l'Ukraine.

15 février 2021 [Nicox : Son partenaire américain Eyevance élargit la promotion de ZERVIAE® aux Etats-Unis par un partenariat avec Hikma](#)

Nicox a annoncé que son partenaire licencié exclusif aux Etats-Unis, Eyevance Pharmaceuticals, une filiale détenue à 100% par Santen Pharmaceutical Co., Ltd, a conclu un partenariat avec Hikma Pharmaceuticals pour la co-promotion de ZERVIAE® indiqué pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Hikma sera responsable de la promotion de ZERVIAE auprès de professionnels de santé américains non spécialistes du domaine de la santé oculaire. Toutes les ventes continueront d'être enregistrées par Eyevance et généreront des redevances pour Nicox. Hikma dispose de capacités commerciales solides et bien établies aux États-Unis avec des visiteurs médicaux présents dans tout le pays répondant aux besoins des médecins généralistes. Hikma est l'une des 10 premières sociétés de produits pharmaceutiques génériques aux Etats-Unis qui développe, fabrique et distribue une large gamme de médicaments génériques de marque et de génériques pour ses clients et partenaires. Eyevance continuera de promouvoir ZERVIAE aux États-Unis auprès des professionnels de santé oculaire, ophtalmologistes et optométristes. Nicox et Eyevance sont liés par un accord de licence pour la commercialisation de ZERVIAE aux États-Unis, où le produit est sur le marché depuis mars 2020.

23 février 2021 [Nicox : Publication, dans une revue scientifique de premier plan, de résultats non cliniques d'efficacité sur une nouvelle classe de composés donneurs d'oxyde nitrique non analogues de prostaglandine réduisant la pression intraoculaire](#)

Nicox a annoncé aujourd'hui la publication dans le *Journal of Ocular Pharmacology and Therapeutics*. de résultats non cliniques de réduction de la pression intraoculaire (PIO) avec une nouvelle classe de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) non analogues de prostaglandine (PGA). Une PIO élevée est l'un des principaux facteurs de risques du glaucome à angle ouvert. L'effet de réduction de la PIO modulé par le NO dans cette nouvelle classe de composés est renforcé par l'action concomitante, dans la même molécule, de l'inhibition de la phosphodiesterase-5 (PDE-5). Les données publiées sur le NCX 1741, analogue du NCX 1728, candidat au

développement de Nicox, ont comparé son effet de réduction de la PIO avec celui du travoprost dans un modèle d'hypertension oculaire chez un primate non-humain. Cette publication indique que le NCX 1741 a réduit la PIO de façon similaire au travoprost, avec un délai d'action plus rapide. Le travoprost est un analogue de prostaglandine, une classe de molécules considérée comme le traitement de référence pour la réduction de la PIO chez l'homme.

1^{er} mars 2021 : [Nicox : Résultats financiers 2020 et étapes clé pour 2021](#)

Nicox a annoncé les résultats financiers et opérationnels de Nicox et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, arrêtés par le Conseil d'administration le 26 février 2021, et fait un point sur les prochaines étapes clé pour 2021.

4 mars 2021 : [Nicox : Approbation par les autorités réglementaires chinoises du démarrage en Chine de l'étude en cours de phase 3 Denali pour le NCX 470](#)

Nicox a annoncé que son partenaire Ocumension Therapeutics a reçu l'approbation des autorités réglementaires chinoises (*Center for Drug Evaluation of the National Medical Products Administration*) pour conduire la partie chinoise de l'étude clinique en cours de phase 3 Denali pour le NCX 470 pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Principal candidat médicament en développement clinique de Nicox, NCX 470 est un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique (NO) qui fait l'objet d'un accord de concession de licence exclusif avec Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois, de Corée et d'Asie du Sud-Est.

23 mars 2021 : [Nicox : 50% des patients ont été recrutés dans l'étude de phase 3 Mont Blanc sur le NCX 470](#)

Nicox a annoncé que 50% des patients de l'étude clinique de phase 3 Mont Blanc sur le NCX 470 dans le glaucome ont été randomisés, l'objectif de recrutement étant de 670 patients. Ceci permet d'estimer que les premiers résultats seront disponibles au deuxième trimestre 2022.

16 avril 2021 : [Bausch Health annonce l'approbation de VYZULTA® \(solution ophtalmique de latanoprostène bunod\), 0,024% au Brésil](#)

Bausch Health Companies Inc. a annoncé l'approbation réglementaire de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% par le Brazilian Health Regulatory Agency (ANVISA – Agência Nacional de Vigilância Sanitária).

19 avril 2021 : [Nicox : Point d'activité et résumé financier du premier trimestre 2021](#)

Nicox a présenté les principales activités et un résumé financier concernant Nicox SA et ses filiales pour le premier trimestre 2021 ainsi que les points d'inflexion clé attendus.

22 avril 2021 : [Nicox : Eligibilité à une extension de la durée de brevets américains couvrant le latanoprostène bunod commercialisé sous le nom de VYZULTA®](#)

Nicox a décidé que trois brevets américains portant sur des compositions de matières (« composition of matter») couvrant le latanoprostène bunod, commercialisé sous le nom de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%, sont éligibles à une extension de leur durée, potentiellement jusqu'en 2030. La date d'expiration initiale des brevets concernés protégeant le latanoprostène bunod est 2025. Nicox estime que l'extension de la durée de leur protection pourrait atteindre 5 ans. La durée de cette extension sera examinée par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine, avec une décision finale de l'USPTO quant à cette durée attendue dans deux à trois ans. Nicox sélectionnera ensuite l'un des trois brevets pour bénéficier de cette extension de durée

23 avril 2021 : [Nicox : 50% du recrutement atteint dans l'étude de phase 2b Mississippi pour NCX 4251 dans la blépharite](#)

Nicox a annoncé que 102 patients sur un objectif de 200 ont été randomisés dans l'étude clinique de phase 2b Mississippi pour le NCX 4251 dans la blépharite. Les premiers résultats sont actuellement attendus au quatrième trimestre 2021, dans les délais prévus.

27 avril 2021 : [Nicox : Avis de délivrance du brevet pour le latanoprostène bunod dans le glaucome à tension normale par l'Office Américain des Brevets](#)

Nicox a annoncé que l'Office Américain des Brevets et des Marques (*United States Patent and Trademark Office*, USPTO) a émis un avis de délivrance (*Notice of Allowance*) pour le brevet américain couvrant l'utilisation du latanoprostène bunod pour le traitement du glaucome à tension normale. La solution ophtalmique de latanoprostène bunod, 0,024% est commercialisée aux Etats-Unis sous le nom VYZULTA® pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire aux Etats-Unis ou dans d'autres territoires avec la même indication.

30 avril 2021 : [Nicox : Point sur les travaux de Fera Pharmaceuticals sur le naproxcinod](#)

Nicox et Fera Pharmaceuticals, société pharmaceutique spécialisée américaine à capitaux privés, font un point des travaux de Fera concernant le futur développement du naproxcinod. Fera a examiné diverses opportunités de développement du naproxcinod dans plusieurs indications et a notamment mené des études de développement non cliniques dans des modèles d'infection par la COVID-19 ainsi que sur des modèles de drépanocytose.

4 mai 2021 : [Nicox : Lancement de VYZULTA® \(solution ophtalmique de latanoprostène bunod\), 0,024 % à Taiwan par son partenaire Bausch + Lomb - Approbation de VYZULTA® au Qatar](#)

Nicox a annoncé le lancement commercial de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% à Taiwan par son partenaire mondial exclusif Bausch + Lomb, une société leader mondial en santé oculaire de Bausch Health Companies Inc. L'approbation réglementaire de mise sur le marché de VYZULTA à Taiwan a été obtenue en mars 2020. Bausch + Lomb a également récemment reçu l'approbation de mise sur le marché de VYZULTA au Qatar.

5 mai 2021 : [Nicox : Partenariat avec Laboratorios Grin pour ZERVIAE au Mexique](#)

Nicox a annoncé la signature d'un accord de concession de licence exclusif avec Laboratorios Grin, une filiale à 100% de Lupin Limited, pour l'enregistrement et la commercialisation au Mexique de ZERVIAE™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Grin est une société pharmaceutique spécialisée mexicaine qui développe, fabrique et commercialise des produits ophtalmiques de spécialité.

1^{er} juin 2021 : [Nicox : Achèvement du recrutement pré-défini des patients dans l'étude de phase 2b Mississippi pour le NCX 4251 dans la blépharite](#)

Nicox a annoncé qu'au 1^{er} juin 2021 plus de 200 patients ont été randomisés dans l'étude clinique de phase 2b Mississippi pour le NCX 4251 dans la blépharite, ce qui correspond à l'objectif pré-défini. Les premiers résultats de cette étude sont actuellement attendus en septembre 2021.

25 juin 2021 : [Nicox : Approbation de VYZULTA® \(solution ophtalmique de latanoprostène bunod\), 0,024% dans les Emirats arabes unis par son partenaire Bausch + Lomb](#)

Nicox a annoncé que son partenaire mondial exclusif Bausch + Lomb a reçu l'approbation de mise sur le marché dans les Emirats arabes unis de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%. Désormais approuvé dans 12 pays, VYZULTA est commercialisé aux Etats-Unis (2017), au Canada (2019), en Argentine (2020), au Mexique (2020), à Hong Kong (2020) et à Taiwan (2021). VYZULTA est approuvé au Brésil, en Colombie, au Qatar, en Corée du Sud, en Ukraine et dans les Emirats arabes unis

2) RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2021 ET 2020

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations s'élève à €1.3 million au premier semestre 2021 contre €2.4 millions au premier semestre 2020 et inclut €1.2 million de redevances nettes au premier semestre 2021 contre €1.4 million à la même période en 2020. Le chiffre d'affaires net des collaborations incluait également au premier semestre 2021 €0.1 million de revenus non récurrents liés à des concessions de licence contre €1 million à la même date en 2020.

Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2021, les frais de recherche et développement s'élèvent à €10 millions contre €6.5 millions pour le premier semestre 2020. L'augmentation des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2021 en comparaison du premier semestre 2020 s'explique principalement par la poursuite au cours du premier semestre 2021 de trois études cliniques en parallèle, les études de phase 3 Mont-Blanc et Denali pour le NCX 470 démarrées respectivement en juin et novembre 2020 et l'étude de phase 2b Mississippi pour le NCX4251 démarrée en décembre 2020.

Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à €3.3 millions au 30 juin 2021, contre €3.5 millions au 30 juin 2020. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €0.5 million au 30 juin 2021, contre €0.8 million au 30 juin 2020 et concernent principalement des écarts de conversion (€0.1 en 2021 contre €0.3 en 2020) et le crédit d'impôt recherche (€0.4 million en 2021 et 2020).

Autres charges

Les autres charges s'élèvent à €0.1 million au 30 juin 2021 contre €0.2 million au 30 juin 2020 et concernent principalement les pertes dues à des écarts de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à €0.6 million au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020 et concerne exclusivement l'amortissement de l'actif incorporel ZERVIATE dont le développement s'est achevé en Juin 2019. L'amortissement ne concerne que la valeur de l'actif porté par la région « Amérique du Nord ».

Produits financiers

Les produits financiers totalisent €1.5 million pour le premier semestre 2021, contre €1.2 million pour le premier semestre 2020. Pour le semestre arrêté au 30 juin 2021 les produits financiers comprennent €1.3 million de gains de change et €0.2 millions de produits relatifs à la restructuration du prêt KREOS. Pour le semestre arrêté au 30 juin 2020 les produits financiers comprenaient €0.2 million de gains de change, €0.1 million d'intérêts sur des comptes à terme et €0.9 million d'intérêts sur prêt sous forme d'obligations reçues de la société VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales. Cette créance a été cédée à l'actionnaire majoritaire de VISUFARMA en juillet 2020.

Charges financières

Les charges financières s'élèvent à €1.0 million au 30 juin 2021, contre €8.2 millions à la même date en 2020. Au premier semestre 2021 et 2020, les charges financières relatives au prêt KREOS s'élèvent à €1.0 million. Au premier semestre 2020, les charges financières incluaient également une dépréciation relative à la perte de crédit attendue sur les obligations reçues de VISUfarma pour €6.8 millions provisionnée dans le contexte de la cession de cette créance à l'actionnaire majoritaire de VISUfarma effective en juillet 2020.

Perte nette

La Société a enregistré une perte nette de € 11.7 millions pour les 6 premiers mois 2021 contre une perte nette de €14.6 millions à la même période en 2020.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

Au 30 juin 2021, Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un montant de €36.5 contre €42.0 millions au 31 mars 2021 et €47.2 millions au 31 décembre

2020.

Au 30 juin 2021, le Groupe Nicox avait une dette financière de €17.9 millions contre €17.7 millions au premier semestre 2020 sous la forme d'un emprunt obligataire avec KREOS Capital souscrit en 2019 pour €20 millions ainsi qu'un prêt garanti par l'état de €2 millions souscrit au second semestre 2020. Le solde de la dette a peu varié au 30 juin 2021 en comparaison du 31 décembre 2020 car le Groupe a restructuré l'emprunt obligataire avec KREOS Capital au début du premier semestre 2021 obtenant une année supplémentaire de paiement d'intérêts seulement sans remboursement du capital, le paiement de ce dernier étant suspendu jusqu'en février 2022.

Au 30 juin 2021, Nicox a également une dette de location financement pour un montant total de €1.0 million portant essentiellement sur les bureaux du Groupe. Cette dette s'élevait à €1.1 million au 31 décembre 2020.

3) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société entend poursuivre au second semestre 2021 la stratégie suivante :

Avancer le développement de son principal candidat médicament NCX 470 actuellement en développement clinique de phase 3. NCX 470 est un nouvel analogue de prostaglandine donneur d'oxyde nitrique (NO) pour lequel deux études cliniques de phase 3 multirégionales dans le glaucome, Mont Blanc et Denali, sont en cours. Les résultats de la première étude de phase 3 Mont Blanc sont attendus au deuxième trimestre 2022 et ceux de la deuxième étude de phase 3 Denali en 2023. L'objectif de ces deux études cliniques de phase 3 est de démontrer une efficacité statistiquement supérieure de la solution ophtalmique de NCX 470 à 0,1% administrée une fois par jour par rapport à la solution ophtalmique de latanoprost à 0,005% (initialement mis sur le marché sous le nom de Xalatan), l'analogue de prostaglandine le plus prescrit aux Etats-Unis pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO). Le programme clinique de phase 3, conduit avec le partenaire chinois, Ocumension Therapeutics, est en cours en vue de futures demandes d'autorisation de mise sur le marché américain et chinois. Il générera également des données exploitables dans des pays acceptant le même dossier d'approbation.

Le 23 septembre 2021, la Société a publié les résultats de l'étude clinique de phase 2b Mississippi de son candidat médicament NCX 4251. Les résultats de cette étude seront discutés avec la FDA américaine lors d'une réunion de fin de phase 2 prévue au début de l'année 2022, pour convenir du programme de phase 3 nécessaire pour amener ce nouveau produit à la soumission du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché américain.

Le Groupe a réalisé en décembre 2020 une levée de fonds de 15 millions d'euros bruts qui lui a permis de sécuriser son horizon de trésorerie au-delà du troisième trimestre 2022.

4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel pour l'exercice 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} mars 2021 sous le numéro D.21-0083 disponible sur le site internet Nicox www.nicox.com.

Il existe un risque que l'épidémie de COVID-19 désorganise les activités de la Société, de ses partenaires et/ou de ses sous-traitants et ait dès lors des conséquences sur le développement de ses candidats médicaments et sur sa situation financière.

La Société surveille attentivement la situation et informera le marché en cas d'impact de la pandémie sur ses activités, notamment de développement, ou sur ses besoins en financement ou sur ses revenus. La Société ne prévoit actuellement pas de retard dans le calendrier de ses études cliniques.

5) PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2021.

6) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Voir document joint.

Le Conseil d'administration
24 septembre 2021

APPROBANS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Nicox S.A.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

APPROBANS AUDIT

22, boulevard Charles Moretti
La Palmeraie du Canet
13014 Marseille
S.A.R.L. au capital de € 100 000
525 098 786 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix- en-Provence-Bastia

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nicox S.A.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Nicox S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n' avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marseille et Paris-La Défense, le 24 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

APPROBANS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chauvet

Pierre Chassagne

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020

État consolidé condensé non audité du résultat net pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020	12
État consolidé condensé non audité des autres éléments du résultat global pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020.....	13
État consolidé condensé non audité de la situation financière au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020	14
État consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020.....	15
État consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020.....	16
Notes aux états financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020.....	17

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2021 ET 2020
(EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES EN NOMBRE D'ACTION ET PAR ACTION)

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2021	2020
Chiffre d'affaires des collaborations.....		2 043	3 271
Paiement de redevances.....		(721)	(891)
Chiffre d'affaires net des collaborations.....	5.1	1 322	2 380
Frais de recherche et développement.....	5.2	(10 000)	(6 533)
Frais administratifs.....	5.3	(3 263)	(3 496)
Autres produits.....	5.4	466	840
Autres charges.....		(90)	(174)
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles.....		(11 565)	(6 983)
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	5.5	(587)	(645)
Résultat opérationnel.....		(12 152)	(7 628)
Produits financiers.....	5.6	1 451	1 213
Charges financières.....	5.6	(1 036)	(8 166)
Résultat financier net.....	5.6	415	(6 953)
Résultat avant impôt.....		(11 737)	(14 581)
(Charge) / Produit d'impôt.....		24	(26)
Résultats de la période.....		(11 713)	(14 607)
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société.....		(11 713)	(14 607)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....		37 083 717	33 419 145
Résultat de base par action (en euros).....		(0.32)	(0.44)

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2021 ET 2020
EN MILLIERS D'EUROS

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2021	2020
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société		(11 713)	(14 607)
Activités à l'étranger-écarts de conversion		1 638	232
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		1 638	232
Gains/(Pertes) actuariels	14	(38)	(34)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt)		(38)	(34)
Autres éléments du résultat global, attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôts)		1 600	198
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société		(10 113)	(14 409)

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
EN MILLIERS D'EUROS

	Notes	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Goodwill		24 433	23 663
Immobilisations incorporelles	6	66 356	64 848
Immobilisations corporelles		1 029	1 166
Autres actifs financiers non courants.....		69	68
Total des actifs non-courants		91 887	89 745
Actifs courants			
Clients		1 283	1 723
Subventions publiques à recevoir.....	7	1 130	736
Autres actifs courants.....		317	237
Charges constatées d'avance	8	2 209	2 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	9	36 528	47 195
Total des actifs courants		41 467	52 521
TOTAL DES ACTIFS		133 354	142 266
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social.....	10	37 112	37 030
Prime d'émission.....	10	528 513	528 595
Reserve de conversion		4 597	2 959
Actions propres.....		(873)	(605)
Déficit cumulé		(478 033)	(467 169)
Total des capitaux propres		91 316	100 810
Passifs non-courants			
Passifs financiers non courants.....	12	16 031	13 429
Impôts différés.....	13	12 255	11 868
Provisions	14	819	754
Total passifs non-courants		29 105	26 051
Passifs courants			
Passifs financiers courants.....	12	2 917	5 646
Dettes fournisseurs		3 433	2 422
Produits différés.....	15	5 113	5 174
Autres passifs courants		1 470	2 163
Total des passifs courants		12 933	15 405
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		133 354	142 266

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2021 ET 2020
EN MILLIERS D'EUROS

	Notes	Période de six mois se terminant le 30 juin	
		2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(11 713)	(14 607)
Rapprochement de la perte nette et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles			
Amortissement et dépréciation actifs corporels		214	232
Amortissement et dépréciation actifs incorporels.....	5.5	595	654
Amortissement et dépréciation actifs financiers.....		-	6 874
Charges liées aux paiements en actions	11	795	667
Provisions	14	27	(7)
Variation de change sans effet de trésorerie		(857)	(93)
Coût amorti d'obligations non convertibles.....		26	313
Intérêts capitalisés		-	(891)
Impôts différés.....	13	(36)	-
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		(10 949)	(6 858)
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants.....		780	(460)
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir	7	(393)	(422)
Augmentation / (Diminution) des produits différés	15	(61)	14 000
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants.....		317	(454)
Variation du besoin en fonds de roulement		643	12 664
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(10 306)	5 806
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....	6.1		(10)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(6)	(29)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(6)	(39)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts nets de frais d'émission.....	12		7 685
(Diminution) des emprunts nets de frais d'émission.....			(1 037)
(Acquisition) / Cession d'actions propres		(164)	
Remboursement des dettes de location-financement.....	12	(198)	(166)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(362)	6 482
Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(10 674)	12 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		47 195	28 102
Impact des variations nettes de taux de change sur la trésorerie		7	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		36 528	40 392

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2021 ET 2020
EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES PAR ACTION

Capital social

	Actions ordinaires	Montant	Prime d'émission	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves	Résultat net	Capital attribuable aux propriétaires de la Société	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2020	33 230 570	33 231	518 441		7 812	(431 264)	(18 922)	109 298	109 298
Résultat net.....							(14 607)	(14 607)	(14 607)
Autres éléments du résultat global.....					232	(34)		198	198
Résultat global de la période					232	(34)	(14 607)	(14 409)	(14 409)
Allocation du résultat de l'exercice précédent						(18 922)	18 922		
Émission d'actions ordinaires.....	260 800	261	(261)						
Païement en actions.....						667		667	667
Actions propres.....									
Au 30 juin 2020	33 491 370	33 492	518 180		8 044	(449 553)	(14 607)	95 556	95 556
Résultat net.....							(3 491)	(3 491)	(3 491)
Autres éléments du résultat global.....					(5 085)	(165)		(5 250)	(5 250)
Résultat global de la période					(5 085)	(165)	(3 491)	(8 741)	(8 741)
Émission d'actions ordinaires.....	3 268 765	3 269	10 685					13 954	13 954
Actions propres.....				(605)				(605)	(605)
Païement en actions.....	270 200	270	(270)			647		647	647
Au 31 décembre 2020	37 030 335	37 030	528 595	(605)	2 959	(449 071)	(18 098)	100 811	100 811
Résultat net.....							(11 713)	(11 713)	(11 713)
Autres éléments du résultat global.....					1 638	(38)		1 600	1 600
Résultat global de la période					1 638	(38)	(11 713)	(10 113)	(10 113)
Allocation du résultat de l'exercice précédent						(18 098)	18 098		
Païement en actions.....	81 650	82	(82)			795		795	795
Actions propres.....				(268)				(268)	(268)
BSA KREOS.....						91		91	91
Au 30 juin 2021	37 111 985	37 112	528 513	(873)	4 597	(466 321)	(11 713)	91 316	91 316

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Nicox S.A. (« Nicox » ou la « Société ») est enregistrée et domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne et la société est cotée sur Euronext Paris (« COX »). Ces états financiers condensés consolidés intermédiaires concernent la société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie utilisant des solutions innovantes visant au maintien de la vue et à l'amélioration de la santé oculaire. La stratégie du Groupe est de maximiser le potentiel de sa technologie et de ses produits au travers de développements internes et de collaborations avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan.

2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt 06/2021	% intérêt 12/2020
Nicox S.A.	1996	2405 Route des Dolines 06560, Valbonne Sophia Antipolis France	Société mère	-	-
Nicox Research Institute S.r.l.	1999	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091 Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics, Inc.	2014	4721 Emperor Blvd. Suite 260 - Durham, NC 27703 – USA	Intégration globale	100%	100 %

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés et présentés conformément au référentiel IAS 34 (Interim Financial Reporting) et n'incluent pas toute l'information et les données financières requises pour les comptes consolidés annuels au titre du référentiel comptable IFRS de l'IASB tel qu'adopté par l'union européenne. Les notes annexes comportent une série de notes explicatives relatives aux événements significatifs et transactions menées au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2021 qui ont impacté la situation financière du Groupe et ses résultats depuis le 31 décembre 2020. Elles sont à lire en conjonction avec les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Les principes comptables appliqués pour la préparation des états financiers consolidés condensés non audités au 30 juin 2021 et pour les périodes se terminant les 30 juin 2021 et 2020 sont conformes aux normes comptables IFRS de l'IASB et aux interprétations adoptées par l'Union européenne. Elles sont en conformité avec les principes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés publiés pour l'exercice achevé au 31 décembre 2020, excepté pour ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes au 1er janvier 2021. Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, ni interprétation, ni aucun autre amendement publié mais non encore entré en vigueur. Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2021 sont identiques à ceux présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont devenus applicables le 1er janvier 2021, n'ont eu aucun

impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe.

Ces états financiers incluent tous les ajustements récurrents habituels, nécessaires à la présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires concernées. Tous les soldes bilanciaux et transactions intragroupes sont éliminés dans la consolidation. Les résultats intermédiaires présentés ne sont pas nécessairement le reflet des résultats attendus pour l'exercice qui s'achèvera au 31 décembre 2021. Ces états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, le Groupe estime actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2021 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 septembre 2021. Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs fournissant des indications sur la situation existante à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration. Les autres événements postérieurs à la date de clôture et qui n'ont nécessité aucun ajustement sont présentés en note 18.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

4.1 Juste valeur des actifs financiers

Au 30 juin 2021, les actifs financiers détenus par le Groupe incluent uniquement des comptes à terme valorisés à 22 622 000 € évalués au coût amorti et comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir note 9). Les comptes à terme s'élevaient à 10 710 000 € au 31 décembre 2020 ;

En application d'IFRS 13 et IFRS 7, les évaluations à la juste valeur de ces instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument. Cette hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

- niveau 1: utilisation de cours de marchés actifs (non ajustés) pour des actifs ou passifs identiques que la société a pu observer à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de technique de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ; et
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Nature de l'instrument financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur
Passif lié à des regroupements d'entreprises (compléments de prix) *	Juste valeur	3

* Compléments de prix conditionnels à verser aux anciens actionnaires de la société Aciex rachetée par le Groupe en 2014 et dont la condition de paiement a expiré au premier Juillet 2021

4.2 Restructuration du prêt obligataire de KREOS

Nicox a conclu en 2019 avec KREOS Capital un contrat de financement d'un montant de 20 millions d'euros, structuré en 3 tranches d'obligations garanties de premier rang. Chaque tranche avait une maturité de 48 mois et comportait une période d'un an durant laquelle seuls les intérêts étaient remboursés. En janvier 2021, Nicox a amendé l'accord de financement obligataire avec KREOS Capital pour introduire une période supplémentaire d'une année, à compter du 1 février 2021, durant laquelle le remboursement est limité aux seuls intérêts portant sur le capital restant dû et pour étendre la durée du prêt de 6 mois jusqu'en juillet 2024 pour l'ensemble des tranches. La restructuration s'est accompagnée de l'attribution de 100 000 bons de souscription d'actions valorisés à 127 000 €. Le Groupe a considéré que ces BSA constituaient des éléments de capitaux propres selon IAS32 et a intégré leur valorisation dans le calcul du coût amorti de la dette émise.

4.3 Objectifs société

Les objectifs du Groupe sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 70 %, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de l'exercice 2021 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. La performance des objectifs 2021 a été évaluée en juin 2021 à 70 %.

4.4 Covid-19

Le Groupe surveille attentivement les effets de la pandémie sur ses activités et informe le marché en cas d'impact, notamment sur ses programmes en développement, sur ses besoins en financement ou sur ses revenus. Le Groupe n'a pas identifié de perte de valeur susceptible de conduire à une dépréciation de ces actifs incorporels y compris son Goodwill en raison de la pandémie. Du fait de la pandémie, le Groupe a annoncé en septembre 2021 un retard sur l'annonce des résultats de l'étude Mont-Blanc initialement prévus au deuxième trimestre 2022 qui sont attendus désormais au premier trimestre de l'année 2023. En ce qui concerne sa trésorerie, au troisième trimestre 2020, le Groupe a conclu au second semestre 2020 des contrats de prêts garantis par l'Etat avec la Société Générale et le LCL d'un montant total de €2 millions dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces prêts ne sont garantis par aucun actif du Groupe et sont garantis par l'Etat à hauteur de 90 % avec une maturité initiale de 12 mois (sans intérêt sur cette période) pouvant être étendue de 12 mois supplémentaires. Nicox a la possibilité d'étendre la période de remboursement de 1 à 5 ans supplémentaires. Par ailleurs le Groupe a réalisé en décembre 2020 une levée de fonds de 15 millions d'euros bruts qui lui a permis de sécuriser son horizon de trésorerie au-delà du troisième trimestre 2022. La pandémie de COVID-19, ainsi que toute autre contexte sanitaire comparable, peut avoir un fort impact sur la progression des programmes de développement du Groupe dans les délais prévus. Cela pourrait avoir un effet négatif significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et ses résultats, ainsi que sur son développement et ses perspectives.

5 PRODUITS ET CHARGES

5.1 Chiffre d'affaires net des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations, qui se calcule en déduisant du chiffre d'affaires net des collaborations, les paiements de redevances, s'élève à 1 322 000 € pour la période semestrielle se terminant le 30 juin 2021, contre 2 380 000 € pour la période semestrielle se terminant le 30 juin 2020. Il se décompose comme suit :

	Pour le semestre Au 30 juin	
	2021	2020
	En milliers d'euros	
Paiement(s) initial/initiaux	83	1 000
Paiement(s) d'étape	-	-
Redevances nettes	1 239	1 380
Chiffre d'affaires net des collaborations	1 322	2 380

5.2 Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2021, les frais de recherche et développement s'élèvent à 10 000 000 € contre 6 533 000 € pour le premier semestre 2020. L'augmentation des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2021 en comparaison du premier semestre 2020 s'explique principalement par la poursuite au cours du premier semestre 2021 de trois études cliniques en parallèle, les études de phase 3 Mont-Blanc et Denali pour le NCX 470 démarrées respectivement en Juin et Novembre 2020 et l'étude de phase 2b Mississippi pour le NCX4251 démarrée en Décembre 2020.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts de recherche et développement par nature et par produits :

	Période prenant fin le 30 juin :	
	2021	2020
	En milliers d'euros	
Dépenses internes	(2 043)	(2 272)
Dépenses externes	(7 957)	(4 261)
Total des frais de recherche et de développement	(10 000)	(6 533)
ZERVIATE (AC 170)	(59)	(94)
Dépenses externes	(59)	(94)
NCX 4251	(2 377)	(219)
NCX 470	(4 911)	(3 562)
Autres frais non alloués par projets	(430)	(315)
Autres dépenses	(180)	(71)
Total dépenses externes	(7 957)	(4 261)

5.3 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à 3 263 000 € pour le premier semestre 2021, contre 3 496 000 € pour le premier semestre 2020. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de

communication et de développement d'affaires (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

5.4 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 466 000 € au 30 juin 2021, contre 840 000 € au 30 juin 2020, et concernent principalement le crédit d'impôt recherche (394 000 € en 2021 contre 422 000 € en 2020), une subvention Covid de l'état Italien de 46 000 € en 2021 et des écarts de conversion (22 000 € en 2021 contre 305 000 € en 2020).

5.5 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'élève à 587 000 € au 30 juin 2021 contre 645 000 € au 30 juin 2020 et concernent exclusivement l'actif incorporel ZERVIATE dont le développement s'est achevé en Juin 2019 (voir note 6.1)

5.6 Résultat financier

	Pour le semestre se terminant le 30 juin	
	2021	2020
	En milliers d'euros	
Gain de change ⁽⁵⁾	1 290	141
Autres produits ^(1 ;2)	161	1 072
Total des produits financiers	1 451	1 213
Perte de change.....	(2)	(102)
Autres charges financières ^(3 ;4)	(1 034)	(8 064)
Total des charges financières	(1 036)	(8 166)
Résultat financier	415	(6 953)

- (1) Pour le semestre se terminant au 30 juin 2021, ce montant est principalement composé du gain résultant de la renégociation de l'emprunt KREOS.
- (2) Pour le semestre se terminant au 30 juin 2020, ce montant était principalement composé en de 891 000 € d'intérêts sur prêt, sous forme d'obligations de VISUfarma dans le cadre de la cession des activités commerciales, et de 96 000 € de produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie.
- (3) Pour le trimestre se terminant au 30 juin 2021, les autres charges financières incluent 700 000 euros de charges d'intérêts relatifs au prêt KREOS
- (4) Pour le semestre se terminant au 30 juin 2020, les autres charges financières incluent 1 104 000 € charges d'intérêts relatifs au prêt KREOS, 6 806 000 € de dépréciation sur les obligations de VISUfarma et 68 000 € de dépréciation sur la participation de Nicox dans cette société.
- (5) Correspond essentiellement au gain de change de la réévaluation du compte courant de la filiale US.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1 Décomposition par nature

	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
	En milliers d'euros	
Brevets, droits, licences	70 749	68 581
Logiciels	357	357
Activités de recherche et développement acquises Séparément.....	50	50
Valeur brute	71 156	68 988
Brevets, droits, licences	(4 419)	(3 766)
Logiciels	(331)	(324)
Activités de recherche et développement acquises séparément.....	(50)	(50)
Amortissement cumulé	(4 800)	(4 140)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	66 356	64 848

Au 30 juin 2021, la valeur brute des immobilisations incorporelles relatives aux brevets, droits et licences s'élève à 70 749 000 €, et se décompose de la façon suivante : ZERVIATE pour 40 979 000 € et NCX 4251 pour 27 768 000 €. Le solde de 2 000 000 € concerne Nitromed, dont la valeur est intégralement dépréciée. Le Groupe a commencé à amortir en juin 2019 la valeur de l'actif ZERVIATE porté par la région « Amérique du Nord ».

La propriété intellectuelle associée à NCX 4251 est considérée comme étant en cours de développement et n'est donc pas amortie. Lorsque les activités de recherche et développement seront achevées, elle sera amortie sur la valeur d'utilité estimée qui sera déterminée en premier lieu sur la base de la durée de vie du brevet.

La valeur des immobilisations incorporelles du Groupe, telle que reprise dans les états financiers consolidés condensés, dépend de la capacité du Groupe à conclure avec succès des partenariats ou accords de licence avec des tiers. Cela pourrait conduire à une perte de valeur si le Groupe ne parvient pas à conclure certains accords.

6.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
	En milliers d'euros		
Valeur au 31 décembre 2020	68 988	(4 140)	64 848
Acquisitions/amortissements.....		(595)	(595)
Cessions ou mises au rebut.....		-	-
Effet de la variation des taux de change.....	2 168	(65)	2 103
Valeur au 30 juin 2021	71 156	(4 800)	66 356

7. SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
	En milliers d'euros	
Crédit d'Impôt Recherche*	1 130	736
Total	1 130	736

* Le Groupe a demandé le remboursement du CIR 2020 en vertu des règles fiscales communautaires pour les petites et moyennes entreprises conformément aux textes réglementaires en vigueur, le règlement n'a pas encore été effectué au 30 juin 2021.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 209 000 € au 30 juin 2021 contre 2 630 000 € au 31 décembre 2020 et s'expliquent par des acomptes versés sur les études cliniques Mont-blanc et Denali.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
	En milliers d'euros	
Liquidités	13 906	36 258
Équivalents de trésorerie	22 622	10 937
Total trésorerie et équivalents de trésorerie.....	36 528	47 195

10. CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Au 30 juin 2021, le capital social est composé de 37 111 985 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale entièrement libérées.

<u>Nature des transactions</u>	<u>Capital</u>	<u>Prime d'émission</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>
		En milliers d'euros		En euros
Au 1 janvier 2020.....	33 231	518 441	33 230 570	1
Émission d'actions ordinaires**	3 799	10 154	3 799 765	1
Au 31 décembre 2020.....	37 030	528 595	37 030 335	1
Émission d'actions gratuites	82	(82)	81 650	1
Émission d'actions ordinaires	-	-	-	-
Au 30 juin 2021	37 112	528 513	37 111 985	1

**Inclut l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réservée à la souscription de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 3 529 565 actions ordinaires nouvelles pour un montant brut de 15.0 millions d'euros

11. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge de rémunération des paiements en action sur le résultat net du Groupe est décrite comme suit :

	Pour la période semestrielle se terminant le 30 juin	
	2021	2020
	En milliers d'euros	
Options de souscriptions d'actions	(473)	(262)
Bons de souscription d'actions.....	-	-
Actions gratuites	(323)	(405)
Impact total sur le résultat net de la période.....	(796)	(667)

11.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	<u>Droits *</u>	<u>Nombre d'actions à émettre</u>
Options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2020	930 300	770 300
Attribués pendant la période	382 850	382 850
Annulées pendant la période	250 000	90 000
Options de souscription ou d'achat d'actions au 30 juin 2021 .	<u>1 063 150</u>	<u>1 063 150</u>

* Nombre de droits attribuables avant le regroupement d'actions de décembre 2015

11.2 Bons de souscription d'actions

Il n'y a pas eu de variations survenues au cours de la période et le nombre de bons de souscriptions d'actions en circulation au 30 juin 2021 s'élevait à 348 000 bons permettant de souscrire 348 000 actions.

11.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	<u>Nombre d'actions à émettre</u>
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2020	276 500
Attribuées pendant la période	96 950
Livrées pendant la période.....	83 050
Annulées pendant la période	14 800
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2021	<u>275 600</u>

12. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

	<u>Au 30 juin 2021</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>
	En milliers d'euros	
Emprunts	15 368	12 687
Locations.....	663	742
Total passifs financiers non courants	<u>16 031</u>	<u>13 429</u>

	<u>Au 30 juin 2021</u>	<u>Au 31 décembre 2020</u>
	En milliers d'euros	
Emprunts.....	2 609	5 289
Locations.....	308	357
Total passifs financiers courants	<u>2 917</u>	<u>5 646</u>

13. PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS

Au 30 juin 2021, les passifs d'impôts différés s'élèvent à 12 255 000 €, contre 11 868 000 € au 31 décembre 2020. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base d'ajustements de juste valeur dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics Inc., net des actifs d'impôt différé. La variation sur le premier semestre 2021 résulte de la conversion de devises étrangères pour 387 000 €. Aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu sur la période

au titre des pertes du 1er semestre 2021 mais un Impôt différé de 36 000 € a été reconnu au titre des bons de souscription attribués à KREOS émis en janvier 2021.

14. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2020
En milliers d'euros						
Engagements de retraite	549	6	199	-	-	754
Total des provisions	549	6	199	-	-	754
Provisions non courantes	549	6	199	-	-	754
Provisions courantes	-	-	-	-	-	-

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprises Rembour sées sur la période	Variation de périmètre	Au 30 juin 2021
En milliers d'euros						
Engagements de retraite	754	27	38	-	-	819
Total des provisions	754	27	38	-	-	819
Provisions non courantes	754	27	38	-	-	819
Provisions courantes						

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés s'élèvent à 5 113 000 € au 30 juin 2021 (5 174 000 € au 31 décembre 2020) et correspondent principalement aux produits différés reconnus dans le cadre de l'amendement à l'accord de licence avec Ocumension pour le NCX 470.

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

16.1 Engagements hors bilan

De nouveaux éléments hors bilan sont apparus au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2021 représentant un total de 1 344 500 €. Il s'agit principalement de frais de développement cliniques de phase 3 pour le NCX 470.

16.2 Litiges

16.2.1 Teva Pharmaceutical

Teva Pharmaceutical Industries Ltd a formé opposition à l'encontre du brevet européen couvrant le latanoprostene bunod devant l'Office Européen des Brevets le 23 novembre 2016 et a sollicité la révocation du brevet dans sa totalité en alléguant son défaut de nouveauté et d'activité inventive. L'Office Européen des Brevets a rejeté cette opposition et a décidé de maintenir le brevet tel que délivré. Teva Pharmaceuticals a interjeté appel de cette décision de l'OEB le 12 septembre 2018. Fin août 2020, la chambre des recours a, dans un avis préliminaire, conclu à l'existence du caractère inventif du brevet et a invité les parties à déposer leurs observations pour la fin décembre 2020. Les parties ont déposé leurs observations en décembre 2020 et en janvier 2021. La date de l'audience est fixée au 5 juillet 2022.

16.2.2 URSSAF

Le Groupe a contesté l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale des rémunérations versées au titre de leur mandat à deux administrateurs mandataires sociaux non-salariés qui sont résidents fiscaux aux Etats-Unis. Par jugement du 24 janvier 2020, le Tribunal Judiciaire de Nice avait fait

droit aux demandes de la Société. L'URSSAF a interjeté appel de ce jugement pour demander son infirmation, la confirmation du redressement et, en conséquence, la condamnation de la Société à verser 95 054 euros à titre principal et 2 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. L'affaire avait été radiée du rôle en l'absence de diligences de la part de l'URSSAF. Suite à de nouvelles diligences, l'affaire a été réinscrite. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour.

16.2.3 Contrôle fiscal

En février 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle fiscal sur la société mère située en France Nicox SA. Le contrôle s'est achevé en Septembre 2020 par une notification de redressement portant sur 49.6 millions d'euros de déficits reportables sur un total de 484.6 millions d'euros disponibles au 31 décembre 2020 ainsi que sur un montant de 0.9 million d'euros de retenue à la source. Le Groupe conteste fermement le bienfondé de ces redressements et en a informé l'administration par courrier le 10 novembre 2020. Au 30 juin 2021, le groupe est engagé dans une procédure de recours hiérarchique avec l'administration fiscale.

17. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (5 personnes au 30 juin 2021 et 5 personnes au 30 juin 2020), et les membres du comité de direction (4 personnes au 30 juin 2021 et 5 personnes au 30 juin 2020) se répartit comme suit :

	Pour le semestre se terminant le 30 juin	
	2021	2020
	En milliers d'euros	
Avantages à court terme.....	785	893
Avantages postérieurs à l'emploi.....	159	165
Autres avantages à long terme.....	60	20
Paiements en actions.....	247	292
Total.....	<u>1 252</u>	<u>1 370</u>

Les membres du comité de direction, le PDG et certains salariés bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre quatre mois et deux ans de salaires en cas de changement de contrôle entraînant la rupture du contrat de travail dans les deux années qui suivent ce changement de contrôle majoritaire ou du Groupe. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2021, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 3 045 000 €.

En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction, le PDG et certains salariés recevraient également une indemnité contractuelle de licenciement comprise entre six mois et deux ans de salaires sur la base des salaires perçus les douze mois précédant la rupture du contrat de travail. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites. Par ailleurs le versement de l'indemnité au PDG est conditionné à la réalisation d'objectifs non divulgués. Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires intervenait au 30 juin 2021, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 2 766 000 €.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2021 ou au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en euros	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Actions gratuites.....	—	45 000	45 000	—
Options de souscriptions d'actions.....	6,0546	60 000	60 000	12/02/2027
Options de souscriptions d'actions	4,79	190 000	190 000	27/01/2028
Options de souscriptions d'actions	3,5181	45 000	45 000	14/01/2029
Bons de souscription d'actions	11,88	144 000	144 000	07/06/2022
Bons de souscription d'actions	8,88	144 000	144 000	24/05/2023

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 23 septembre 2021, le Groupe a annoncé les résultats de l'étude clinique de phase 2b Mississippi sur le NCX 4251 qui portait sur l'évaluation du NCX 4251 administré une fois par jour, contre placebo, chez des patients présentant des épisodes aigus de blépharite. L'étude avait comme principal critère d'évaluation des résultats, la proportion de patients obtenant au jour 15 une guérison complète des trois signes et symptômes caractéristiques de la blépharite (rougeur de la paupière, présence de débris sur la paupière et inconfort palpébral) ainsi que deux critères secondaires d'évaluation des résultats sur les signes et symptômes de la sécheresse oculaire. L'étude n'a pas atteint les critères d'évaluation principal et secondaires d'efficacité. Cependant, un signal d'efficacité potentielle du NCX 4251 a été observé dans l'étude avec le NCX 4251 montrant une amélioration numérique par rapport au placebo dans le principal critère d'évaluation des résultats de guérison complète au jour 15 de la rougeur de la paupière, de la présence de débris sur la paupière et d'inconfort palpébral. L'analyse des données se poursuit afin de décider sur quels signes et symptômes clé se concentrer pour un développement futur. NCX 4251 s'est avéré sûr et bien toléré pendant les 14 jours de traitement sans événement indésirable grave, et tous les événements indésirables pour le groupe ayant reçu le traitement NCX 4251 étaient légers. Aucune interruption de l'étude en raison d'un événement indésirable n'a été reportée.